Le Bulletin de l'AHSP

DÉPARTEMEN
12. AVR 19
COURRIE

Numéro 1 Bulletin de l'**A**ssociation des **H**ydrogéologues des **S**ervices **P**ublics Février 1994

SOMMAIRE

Editorial 1

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'ASHP du 25-11-93 2

Compte-rendu du colloque du 24-11-93 "l'hydrogéologie au XXIème siècle" 3

Le point sur les hydrogéologues agréés 4

Informations des départements 4

Carte de France des hydrogéologues 5

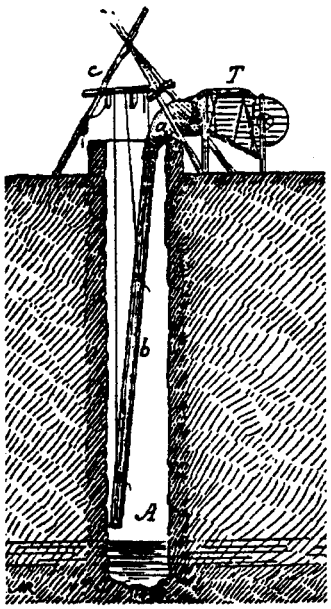

EDITORIAL

Dans les années 80, quelques hydrogéologues travaillant dans l'ouest de la France, au sein de l'Administration (DDAF et SRAE à l'époque) ont éprouvé le besoin de se réunir pour échanger leurs points de vue sur leurs expériences professionnelles, mais aussi sur leurs statuts au sein de leurs divers organismes.

C'est de là qu'est née, en 1988, l'AGCTMA (Association des Géologues des Collectivités Territoriales et du Ministère de l'Agriculture).

En dehors des échanges entre ses membres, l'Association s'est aussi attachée à promouvoir la profession d'hydrogéologue auprès des pouvoirs publics et à sensibiliser le plus grand nombre aux différents problèmes de l'eau. C'est ainsi qu'avec l'aide financière du Ministère de l'Environnement et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, une cassette vidéo sur les eaux souterraines a été réalisée en 1990 et diffusée largement (plus de 250 exemplaires) aux établissements d'enseignement et aux différents organismes directement concernés.

En décembre 1992 l'AGCTMA est devenue l'AHSP (Association des Hydrogéologues des Services Publics) pour tenir compte de modifications intervenues dans la situation de nombreux de ses membres : intégration dans les services des Conseils Généraux, suite aux partitions des DDAF - création des DIREN intégrant les ex SRAE- etc... A cette occasion elle a été amenée à repréciser ses principaux objectifs :

- la représentation des hydrogéologues de l'Administration vis à vis des pouvoirs publics,
- la promotion de ses membres au sein de leurs divers organismes,
- l'accueil des nouveaux collègues ainsi que la mise en réseau des connaissances et les échanges sur les évolutions des techniques.

Pour répondre à ce dernier objectif, il a été décidé la parution d'un bulletin de liaison dont la composition a été définie lors de notre assemblée générale du 25 Novembre 1993 à la Maison de la Géologie, siège social de l'Association.

Au delà du lien entre les membres de l'AHSP, ce bulletin a vocation de promouvoir le métier d'hydrogéologue. Il pourra donc être diffusé auprès des pouvoirs publics et des organismes intéressés.

Il est bien évident qu'il ne pourra exister qu'avec la participation de tous à sa rédaction. C'est pourquoi des contributions sont sollicitées, en particulier en ce qui concerne la rubrique régionale.

J'espère que cet appel sera entendu.

Le président de l'AHSP
Gilles MARJOLET
Hydrogéologue au Conseil Général
des Côtes d'Armor.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'Association des Hydrogéologues des Services Publics du 25 Novembre 1993 à Paris

9 heures - Réunion du Conseil d'Administration

Préalable à l'Assemblée Générale

Etaient présents :

Gilles MARJOLET-Président	Denis BOUTON-Secrétaire Adjoint
Claude ROY- Vice-Président	Frédéric FAISSOLLE-Membre du C.A
Alain ORANGE-Trésorier	Maurice FRESLON-Membre du C.A.
Thierry PAY-Trésorier Adjoint	Roland GIORDANO-Membre du C.A.
Bernard LEMOINE-Secrétaire	Philippe JACQUEMIN-Membre du C.A.

Membres excusés et représentés :

Yves ALIX et Sylvain VAN DEN AVENNE.

➠ *Rectification par rapport à l'élection du 11-12-1993 :*

Omission dans le procès verbal en tant que membre du Conseil d'Administration du nom de Sylvain VAN DEN AVENNE. La rectification sera faite à la main sur le registre des délibérations par le secretaire.

➠ *Information du Président :*

Compte-tenu des difficultés administratives rencontrées pour mettre en place la nouvelle Association, le Président demande que la proposition suivante soit faite à l'Assemblée Générale : reconduction pour une année du Bureau et du Conseil d'Administration sous leur composition actuelle, sous réserve de candidature ou de démission en séance. Le Président précise également qu'il ne renouvellera pas son mandat à la fin de cette reconduction, décision non approuvée par les membres du Conseil.

➠ *Admission de nouveaux membres :*

André TARISSE - DDAF du Lot

Gilles MARJOLET accepte d'être son parrain

Pascal BILLAULT - Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Bernard LEMOINE accepte d'être son parrain.

Les autres points de l'ordre du jour ont été examinés par le Conseil et approuvés pour être présentés au vote de l'Assemblée Générale.

10 heures - Assemblée Générale

Outre les membres du Conseil d'Administration, étaient présents :

Jean-Claude SCHMIDT	Conseil Général d'Eure et Loire
Jean-Paul HAUQUIN	Conseil Général des Landes
Patrice ARNAULT	Conseil Général de la Mayenne
Gérard RICO	Conseil Général de la Sarthe
Jean-Pierre VACHER	DDAF des Charentes Maritimes
Michel HALLER	DIREN Lorraine -TGR- Présent pour connaitre l'Association avant de présenter son adhésion.

Le Président rapelle la création de l'Association lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Décembre 1992, la composition du Bureau ainsi que celle du Conseil d'Administration, avec notamment l'omission du nom de VAN DEN AVENNE sur la liste et la rectification du P.V. adoptée par le Conseil d'Administration. De même, il rapelle la réunion du Bureau qui a eu lieu à Rennes, le 26 Mars 1993 et dont le compte-rendu a été adressé à chaque membre de l'Association.

➠ *Demande de renouvellement du Bureau et du Conseil d'Administration*

pour une année dans son état actuel, sauf s'il y a des demandes de sorties ou d'entrées. Vote à l'unanimité de la reconduction du Bureau et du Conseil d'Administration pour une année.

➠ *Admission de nouveaux membres*

Les statuts prévoient, à l'article 5, que l'admission est proposée par un des membres de l'Association et prononcée par le Conseil d'Administration.

Ont été admis au Conseil d'Administration du 25 Novembre 1993 :

André TARISSE - DDAF du Lot

Parrain Gilles MARJOLET

Pascal BILLAULT - Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Parrain Bernard LEMOINE

D'autre part, le Conseil d'Administration propose que jusqu'à une nouvelle décision modificative, seules les personnes travaillant dans les établissements suivants peuvent être admises :

Conseils Généraux - Conseils Régionaux

DIREN

DRAF - DDAF

DRASS - DDASS

Agences de l'Eau

Proposition adoptée à l'unanimité par l'Assemblée.

➠ *Rapport du Trésorier*

Solde au 1 Janvier 1992 : 22 250,85 F

Recettes 1992 : 12 595,93 F

Dépenses 1992 : 19 790,54 F

Bilan 1992 : -7 194,60 F

Solde au 31 Décembre 1992 : 15 156,24 F répartis de la façon suivante :

CCP : 6 898,60 F

Livret : 8 247,64 F

Au 25 Novembre 1993 : sur le CCP, il reste 1 586 F, en raison de l'achat du papier et des enveloppes avec la nouvelle dénomination de l'Association. Le compte sur livret, lui, ne bouge pas. A cela, il faut ajouter les cotisations récoltées ce jour, ce qui donne un total de 11 044 F.

Le rapport financier est adopté par l'Assemblée. Le Trésorier fait remarquer qu'il existe encore un certain nombre de cassettes vidéo qu'il serait bon de se répartir pour les vendre. Certains membres en ont pris quelques unes :

CREUZOT : 2 - GIORDANO : 2 - FRESLON : 1 - JACQUEMIN : 2 - ORANGE : 2 PAY : 3 - LEMOINE : 2 - TARISSE : 2 (payées directement) - HALLER : 1.

Prévisions du programme 1994

➠ *Adhésion à l'Association Internationale des Hydrogéologues (AIH)*

Le Président est favorable à celle-ci afin que l'Association puisse être reconnue indépendamment des adhérents à titre individuel. L'adhésion est adoptée par 14 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

➠ *Correspondants régionaux*

Il serait nécessaire de nommer des correspondants régionaux, volontaires ou non, pour que ceux-ci représentent l'Association dans des réunions à caractère officiel, comme par exemple la commission de nomination des hydrogéologues agréés.

Il est donc fait appel à des candidatures, le Conseil d'Administration statuera sur la liste.

➠ *Bulletin de liaison*

Un bulletin interne, d'environ 4 pages, est prévu avec une ouverture à la publicité, pour laquelle une participation de l'ordre de 500 francs sera demandée aux annonceurs, qui recevront la liste des adhérents de l'Association. Le premier bulletin est prévu pour la fin de l'année, dans lequel sera inséré le présent compte-rendu, ainsi qu'une information sur la réforme des hydrogéologues agréés (JACQUEMIN), une information sur le colloque CASTANY de l'AIH (MARJOLET) et quelques informations régionales sous le titre de «Brèves». Le responsable du bulletin est ROY, celui de la mise en page est BOUTON.

Ce premier bulletin ne sera pas ouvert à la publicité, il sera tiré en 300 exemplaires avec la diffusion suivante, accompagné d'une lettre d'information sur l'Association :

Membres de l'Association, Préfectures, Conseils Généraux et Régionaux, Ingénieurs Sanitaires régionaux, Entreprises, à certaines personnalités régionales ou départementales que les membres ou les correspondants régionaux contacteront directement.

➠ *Hydrogéologues agréés*

JACQUEMIN fait un compte-rendu des réunions auxquelles il a assisté, avec ORANGE, sur la réforme des hydrogéologues agréés, dont l'aboutissement est l'Arrêté du 31-08-93, paru dans le J.O. du 9-10-93. Une nouvelle réunion doit prochainement avoir lieu avec participation de l'Association, dont le thème sera la réalisation d'un cahier des charges «périmètres de protection et études nécessaires à leur détermination».

L'Assemblée a pris la décision de former un groupe de travail sur ce thème afin de donner les éléments nécessaires à JACQUEMIN, MARJOLET, BOUTON, LEMOINE, VACHER, SCHMIDT, FRESLON, HAUQUIN, FAISSOLLE.

➠ *Choix de la prochaine réunion*

La prochaine réunion se déroulera les 26 et 27 Mai 1994 à CARCASSONNE (chez notre collègue Michel YVROUX).

Fin de l'Assemblée à 11h30.

11h30 Monsieur Jean-Claude ROUX, selon son souhait, vient présenter la nouvelle organisation du groupe BRGM et notamment le Service Public.

Monsieur ROUX remercie l'Association de l'accueillir et présente sa fonction au sein du groupe : Responsable de la Mission Eau du Service Géologique National.

A la demande du Ministère de l'Industrie, une séparation des activités service public et service commercial est effective depuis le 1 Janvier 1993 dans les régions. Le 1 Janvier 1994, le service commercial sera filialisé et prendra le nom d'ANTEA.

Le groupe BRGM (EPIC) est géré par la Direction Générale avec les principales divisions suivantes :

- Direction de la recherche,
- Mission Service Public,
- Direction Géologie Mine International,
- Service Géologique National, dont dépendent les Services Géologiques Régionaux, représentant environ 80 à 90 personnes en 1994.
- Géologie de l'Ingénieur regroupant l'actuel 4S et les filiales,
- Service Mine.

La Mission Service Public s'occupe de : documentation, données, eau, police sol-déchets, sites miniers, risques industriels, littoral, matériaux. Elle est responsable de la préparation des programmes correspondants aux voeux du Comité des programmes, puis de l'exécution de ces programmes. Les financements de ces programmes sont assurés par les ministères, les Agences de l'Eau, l'ADEME, les collectivités régionales ou départementales.

Suite à cet exposé, plusieurs questions sont posées dont :

- «Pourquoi le service public dépend-il toujours de l'EPIC au lieu d'avoir été rattaché à un ministère ?».

Réponse ambigüe :

- «Le service public ne sera pas rémunéré par le ministère de l'Industrie et la filiale ANTEA devra fonctionner sur ses fonds propres».

En fait, il ne s'agit pas de «service public» mais de mission de service public. D'autre part, il apparaît clairement que pour les opérations sous maîtrise d'oeuvre de la Mission service public du BRGM, ANTEA filiale du groupe BRGM, ne pourra pas répondre aux appels d'offres (juge et parti).

J. C. ROUX souhaite recevoir des départements des demandes de missions de service public. A noter que pour 1994, les programmes ont été préparés en liaison avec les DRIRE et les DIREN.

Affaire à suivre...

L'Hydrogéologie au XXIème siècle

Colloque du 24 Novembre 1993 organisé à Paris par le Comité National Français de l'AIH (Association Internationale des Hydrogéologues)

Plus d'une centaine d'hydrogéologues français se sont réunis à Paris le 24 Novembre 1993 afin de rendre hommage à l'un des «pères» de l'hydrogéologie française : Gilbert CASTANY, décédé en Janvier 1993.

Dans la perspective de «l'hydrogéologie au XXIème siècle», thème de cette rencontre, des exposés ont été présentés par des hydrogéologues exerçant leur activité dans des organismes aussi divers que l'université, les entreprises, les bureaux d'études, les services et établissements publics de l'Etat et les collectivités territoriales.

De ces exposés et des débats particulièrement nourris qui les ont suivis, on peut tirer une grande conclusion qui a valeur d'avertissement :

l'accroissement rapide des problèmes quantitatifs et qualitatifs de l'eau et l'application des textes européens et français (eau-déchets-environnement) vont entrainer un besoin accru de spécialistes pouvant répondre à ces enjeux. Selon cette tendance, le nombre d'hydrogéologues devrait augmenter dans les différents secteurs d'activités.

Face à ce besoin, on constate actuellement :

- une inadéquation de l'enseignement de l'hydrogéologie (dispersion des unités d'enseignements, absence des formations «d'hydrogéologues généralistes» comparables à celles existantes il y a une quinzaine d'années),

- des conflits entre intervenants (universités - bureaux d'études, BRGM - bureaux d'études, hydrogéologues de l'Administration - BRGM, etc...),

- une non-reconnaissance de la profession d'hydrogéologue par les pouvoirs publics, entrainant l'intervention de non spécialistes.

Il devient donc nécessaire et urgent que les hydrogéologues, dans leurs divers secteurs d'activités qui sont complémentaires, s'unissent pour défendre leur profession. C'est là un enjeu que doit se fixer l'AIH, qui, à l'occasion de ce colloque, a repris un nouvel élan.

Une contribution de l'AHSP a été présentée par Gilles MARJOLET sur «les hydrogéologues dans la fonction publique».

Les différents exposés feront l'objet d'une publication de l'AIH.

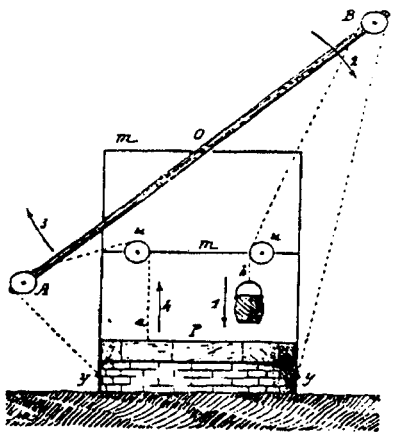

Le point sur les Hydrogéologues Agréés

L'hydrogéologue agréé en matière d'eau et d'hygiène publique a vécu. Ce successeur au correspondant de la carte et autre géologue officiel va être confiné à l'unique rôle de définir les limites des périmètres de protection.

A priori, l'administration s'est d'ailleurs longuement interrogée sur l'oppurtunité de conserver ce collaborateur temporaire puis d'indiquer clairement dans son titre la nouvelle limitation de ses compétences (l'Arrêté du 31 Août 1993 - J.O. du 9 Octobre 1993 pages 4089 et 4090 - fixe les modalités de désignation et de consultation des hydrogéologues agréés).

➡ *Principes*

L'hydrogéologue agréé sera donc nommé par le Préfet de Région sur proposition émanente d'une commission départementale. Le candidat aura des diplômes et une expérience suffisante en géologie et hydrogéologie et il s'engagera à :

- ne pas utiliser le titre à des fins commerciales ou publicitaires, ni à des fins personelles, ni pour le compte de l'organisme dont il dépend,
- refuser les dossiers pour lesquels il serait intervenu ou susceptible d'intervenir au titre de la maitrise d'oeuvre ou de la réglementation,
- n'intervenir que sur demande du Préfet,
- instruire promptement et personnellement les dossiers qui lui sont communiqués;
- observer un devoir de réserve,
- ne pas percevoir d'indemnités financières autres que celles prévues par la réglementation générale,
- transmettre pour chaque affaire et sans délai un exemplaire du rapport établi à la DDASS, à l'hydrogéologue coordinateur départemental et au Service Géologique National.

L'agrément peut-être obtenu dans cinq départements qui sont exceptionnellement répartis dans trois régions limitrophes (ou deux non limitrophes).

Une circulaire devrait bientôt paraître pour préciser les modalités d'application de ce texte.

➡ *La suite*

Sur demande du Ministère de la Santé, les représentants de la profession ayant travaillé au sein de la commission qui a élaboré le nouvel arrêté de nomination des hydrogéologues agréés, participeraient aux travaux du Service Géologique National sur l'élaboration d'un cahier des charges des études préalables à l'intervention des hydrogéologues agréés.

En effet, le Comité de Pilotage du Service Public isolé au sein de l'EPIC BRGM a décidé de confier à ce Service Public trois projets :

- le fichier de l'état d'avancement des périmètres de protection en France,
- l'élaboration d'un cahier des charges pour les études préliminaires à l'intervention de l'hydrogéologue agréé,
- l'information des acteurs régionaux chargés de la réglementation des périmètres de protection.

➡ *Le cahier des charges*

Avec des représentants de l'UFG, du GIF et du Syndicat des collaborateurs pour la carte géologique, l'Association des Hydrogéologues des Services Publics travaillera à l'élaboration du cahier des charges des études préliminaires. La première réunion est prévue le 16 Décembre 1993.

Les avis sont très partagés sur cette question qui doit aboutir à préciser le contenu du dossier soumis à l'avis de l'hydrogéologue agréé en fonction du type et de l'importance des captages.

Les impressions de chacun seront les bienvenues à :

ou

M. Philippe JACQUEMIN
3, rue du Docteur Michel
52000 CHAUMONT

Conseil Général de la Haute-Marne
Hôtel du Département
BP 509 - 1, rue du Commandant Hugueny
52011 CHAUMONT CEDEX

Téléphone : 25.32.86.09 - Télécopie : 25.32.88.32

Informations des Départements

➡ *ORNE*

Le Département de l'Orne a décidé de créer un SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU, regroupant toutes les collectivités ou groupements de collectivités s'occupant de l'alimentation en eau potable.

Les objets du SDE sont les suivants :

- maîtrise d'ouvrage de la recherche en eau, des points de production dans la limite des programmes ouverts par le Département,
- Maîtrise d'ouvrage de la protection,
- gestion de la ressource en eau eu égard à l'adéquation qualité / quantité,
- propositions pour les projets d'interconnexion de grande envergure,
- avis sur les programmes de travaux d'alimentation en eau du Département,
- mise en place d'une étude de réflexion sur le prix de l'eau et la qualité.

Ce Syndicat sera en place début 94 et devrait être constitué par 85 % de collectivités distributrices représentant plus de 94 % de la population ornaise.

➡ *MAYENNE*

L'alimentation en eau potable est assurée à partir d'une centaine de captages des eaux souterraines et de surface. Pour préserver ses ressources en eau, le Département s'est engagé dès 1987 dans un vaste programme d'études et de travaux pour la mise en place des périmètres de protection.

➡ *CALVADOS*

La mise en production d'un champ captant est actuellement en cours dans la région de Saint Pierre sur Dives. A terme, huit forages d'exploitation fourniront 15 000 m3/j à 120 communes du Sud de la plaine de CAEN-FALAISE. Cette eau pratiquement dépourvue de nitrates (teneurs entre 2 et 7 mg/l.) va considérablement améliorer la qualité de l'eau distribuée pour environ 40 000 habitants, par le biais d'un grand schéma de distribution (70 kilomètres de canalisations principales). Coût global estimé de l'opération : 60MF dont 2MF de recherche d'eau en maîtrise d'oeuvre - maîtrise d'ouvrage du Conseil Général.

➡ *MANCHE*

Un exemple significatif de regroupement de collectivités pour le transfert et la gestion des eaux souterraines : le SYMPEC (Syndicat Mixte de Production d'Eau du Centre Manche). L'ensemble des collectivités représente près de 80 000 habitants.

Les travaux de transferts (forages d'exploitation, canalisations, station de pompage) qui bénéficient de subventions importantes (FNDAE, Agence de l'Eau, Département, Région) se sont déroulés entre 1990 et 1992.

Création d'un réseau de piézomètres sur tout l'ensemble du bassin.

Mise en place d'un système de surveillance automatisé des paramètres hydrogéologiques et hydrauliques (niveaux, débits, énergie...).

Suivi qualitatif de la nappe.

Etude et suivi agronomique.

Mise en conformité des bâtiments d'élevage dans les périmètres de protection éloignée.

Toutes ces actions qui se poursuivent visent, bien sûr, à une meilleur connaissance donc à une meilleur gestion des ressources aquifères de l'Isthme du Cotentin.

➡ *SARTHE*

Suite à la partition, le Conseil Général envisage de réorganiser ses services à partir du 1° Avril 1994 de la façon suivante :

Service de l'Environnement : unité environnement, unité gestion des eaux, unité gestion des plantations.

Service de l'Equipement Rural : services publics ruraux, agriculture.

➡ *VENDEE*

Suite à la partition le Service Départemental d'Hydrogéologie a déménagé le 16 Décembre 1993 à l'adresse suivante :

Conseil Général de la Vendée BP 823
85021 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Téléphone : 51.44.26.22 - Télécopie : 51.47.95.07

Réalisation P. Guyot - CG 51

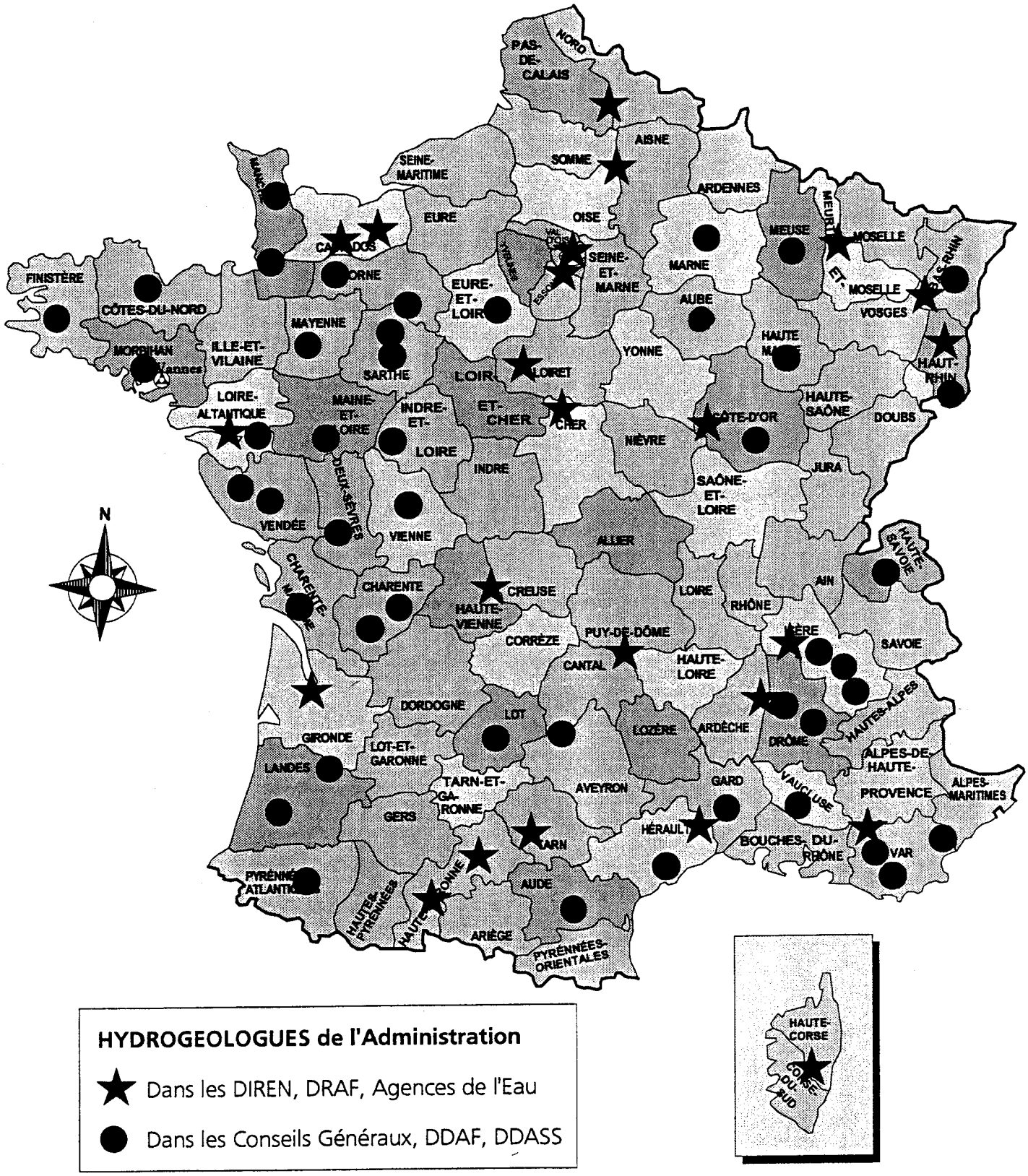

HYDROGEOLOGUES de l'Administration

★ Dans les DIREN, DRAF, Agences de l'Eau

● Dans les Conseils Généraux, DDAF, DDASS